



Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'arrêt

5.2 - RISQUES ET ZONAGE

Prescription de l'élaboration du PLU par délibérations du conseil municipal des :2 décembre 2008 et du 16 décembre 2015
Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du :08 juin 2018
Enquête publique réalisée :
Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du :



Cabinet RUEZ & Associés
SARL de Géomètre-Expert
19, Rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD
tél. 03-81-91-72-03 - fax. 03-81-91-31-99
cabinet.ruez@orange.fr - http://www.cabinetruez.fr

15020 - Juin 2018

Les dispositions réglementaires du PLU découlent de l'application du présent plan mais également :
- du plan 5.1 - Zonage - Centre et territoire communal
- et du règlement - pièce écrite n° 4.

LEGENDE

secteurs principalement identifiés au titre de l'article R.123-11 b du Code de l'urbanisme

- Risques naturels recensés au sein de l'Atlas des risques du Doubs*

- Glissement de terrain :**
- aléa faible
 - aléa moyen
 - aléa fort
 - aléa très fort

- Effondrement (doline) :** aléa fort
- Inondation :** aléa fort par crue du Moine

*La précision de la représentation du tracé des secteurs à risque est celle de l'échelle du 1/25000e (celle du plan d'origine fournie par les services de la DDT du Doubs).

- Dispositions particulières

- périmètre impacté par les prescriptions d'isolement acoustique (cf. annexe 6.5 du PLU)
- ancien site de décharge

Origine Cadastre 2015 © - DGFiP - Droits de l'Etat réservés

